



SAS 2B1ST CONSULTING
943 Route des Pècles
74400 Chamonix-Mont-Blanc

SIRET: 54004008600022
Numéro immatriculation : 540040086
RCS Annecy
APE: 7022Z

PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2026
de la SAS 2B1ST CONSULTING
Exercice clos au 31.12.2025

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le PV de l'assemblée générale ordinaire de 2B1st Consulting qui a eu lieu le 26 mars 2026 au 943 Route des Pècles 74400 Chamonix-Mont-Blanc de 19h00 à 22h00.

L'ensemble des actionnaires ont émargé la feuille de présence ; la séance débute à 19h00.

Le président prend la parole.

Chers Associés,

Je vous ai réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle ce jeudi 26 mars 2026, afin de vous rendre compte de l'activité de notre société pour l'exercice écoulé et clos au 31 Décembre 2025.

Les comptes de la société seront soumis à votre approbation et vous devrez vous prononcer sur la proposition d'affectation du résultat réalisé au titre de ce dernier exercice.

Les convocations pour la présente assemblée vous ont été adressées par mail le 16 Mars 2025.

Préalablement à la présente assemblée, et conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous avons communiqué les documents suivants :

- Ordre du jour
- Comptes annuels

De plus ces documents ont été tenus à votre disposition au siège social, dès l'envoi des convocations à la présente assemblée.

1. Présentation du Rapport de Gestion 2025

a /Activité de la société au cours de l'exercice écoulé et résultat à affecter

Pour cet exercice 2025 de la société, la présentation des comptes ne fait pas l'objet de modifications par rapport aux comptes de l'exercice précédent.

Cet exercice n'a pas connu de recrutement. A l'inverse, nous avons subi quelques événements de ressources humaines avec le départ de Walter Malgoire.

Tout d'abord suite au rachat en 2022, nous avons commencé notre mue en 2023. Se concentrant sur les activités de Project Smart Explorer, nous avons mis de côté notre travail lié à Industrie 4.0 Smart Platform. Cette stratégie s'est poursuivie depuis.

L'année 2025 a été plus facile que la précédente.

Tout d'abord le départ de Walter Malgoire a réglé notre problème RH. Aussi, notre commercial en Allemagne a bien fonctionné et a finalement réussi à prendre des commandes.

Côté développement, notre partenaire hongrois a bien repris le flambeau et fonctionne correctement. Une nouvelle version de Project Smart Explorer a été développée et livrée fin novembre

Côté vente l'année fut moins difficile en Allemagne comme ailleurs car nous n'avons quasiment pas perdu de client. Tous les clients ont renouvelé et notre commercial en Allemagne ainsi que notre partenariat avec EVOLEN ont donné leur fruits.

Côté marketing, nous avons continué nos efforts avec une capitalisation de notre image ainsi que la déclinaison de nos services, et la création de l'Energy Club. Cette nouvelle présentation offre plus de clarté sur notre service et une grande différenciation par rapport à nos concurrents.

Dans ce contexte, 2B1st Consulting a réalisé un chiffre d'affaires de 841 906€ en 2025, pour 666 251€ en 2024, pour 821 508€ en 2023, 729 385 euros en 2022, 522 400 euros en 2021 et 504 640 euros en 2020.

Géographiquement ce chiffre d'affaires de 841 k€ se répartit toujours de manière assez similaire d'une année à l'autre, sauf pour les USA :

- | | | |
|-------------------|-------------------------|------------------------|
| • France | 198 k€ soit 30% en 2024 | 302k€ soit 35% en 2025 |
| • Export CEE | 346 K€ soit 52% | 387 K€ soit 46% |
| • Export hors CEE | 121 K€ soit 18% | 151 K€ soit 19% |

Le résultat d'exploitation est de 132k€ en 2025 pour 50k€ en 2024, 2023 ressort à 84k€ pour 76K€ en 2022 et 37K€ euros en 2021.

Le résultat de l'exercice termine à 122k€ après impôts en 2025, en nette progression par rapport à 51k€ en 2024.

b/Bilan de la société

Entre 2025 et 2023, les méthodes d'amortissements pratiquées sur les investissements sont restées inchangées, l'actif immobilisé de la société a diminué de 38K€ en 2022 à 115k€ en 2023, à 77k€ en 2024, à 177k€ en 2025, notamment due à l'investissement dans la nouvelle version en sous traitance du site web. La société ne détient pas d'immobilisations financières.

En 2025, nos créances clients ont diminué de 14k€ notamment par de meilleurs délais de paiement en fin d'année.

A noter qu'en 2025 comme en 2024, nous remboursons le PGE dont le remboursement total aura lieu en avril 2026.

Au cours de l'exercice la société n'a procédé à aucune acquisition ou cession d'immobilisations.

Aucune plus-value ou moins-value n'est à constater à ce titre sur l'exercice.

Avec une activité en nette croissance, l'actif est passé à 682k€ en 2025, 584k€ en 2024, 680k€ en 2023, 600k€ en 2022, 486K€ en 2021 et 533K€ en 2020.

Le passif de la société fait apparaître un résultat d'exercice en croissance à 122k€ en 2025, 51k€ en 2024, 88k€ en 2023, 87k€ en 2022, 37K€ en 2021 et 34K€ en 2020.

Le capital social de 50 K€ et la Réserve Légale de 5 K€ sont restés inchangés en 2025. Il a été décidé en Assemblée Générale du 4 mars 2024 de verser des dividendes à hauteur de 50k€ de manière à remonter des fonds dans la maison mère 2B1st Energies. Ces Autres Réserves s'établissent alors à fin Décembre 2025 à 157k€, 2024 à 156k€, versus 118k€ en 2023, versus 80K€ fin 2022.

Le total du passif de la société s'élève donc à 682k€ en 2025, contre 584k€ en 2024, 680k€ en 2023, à comparer 600k€ en 2022, 486 K€ en 2021.

c/Activité de la société en matière de recherche et développement

Les efforts de développement engagés depuis 2017 sur www.industrie4.0smartplatform.com. se sont arrêtés en 2023.

Nous avons plutôt investi dans la nouvelle version de www.projectsmaexplorer.com. Les nouvelles applications liées à la transition énergétique sont multiples et offrent une vraie reconnaissance d'expert sur ces sujets. Le déploiement de la nouvelle version du site permet encore de réduire les temps de réponse de la base de données mais aussi pour nos clients un meilleur usage, avec de nouvelles fonctionnalités. La nouvelle version offre aussi de nombreuses nouvelles fonctionnalités.

Ces évolutions ont continué d'exiger un investissement très lourd pour notre société de 372k€ en 2025, 326k€ en 2024, 351k€ en 2023, 374k€ en 2022, pour 381K€ en 2021, 374K€ en 2020,

342 K€ en 2019, 281 K€ en 2018, 406 K€ en 2017, 150 K€ en 2016 et 138 K€ en 2015, selon les déclarations faites au Crédit Impôt Innovation (CII).

d /Dépenses somptuaires soumises à des réintégrations suivant l'article 223 du code général des impôts

La société n'a pas engagé de dépenses somptuaires dans l'exercice passé au sens de l'article 223 du code général des impôts exigeant l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

e/Activités des filiales de la société

La société n'a pas de filiale.

f/Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé

Après une année 2021 de reprise, deux années 2022 et 2023 exceptionnelles, 2024 difficiles, 2025 a de nouveau été exceptionnelle. Tout d'abord en réglant les problèmes RH, mais aussi avec le décollage de notre commercial en Allemagne.

Aussi, nous avons pu capitaliser sur le travail de notre sous traitance IT pour présenter un nouveau site de bien meilleure qualité.

g/Evolution de l'activité de la société

L'extension de l'offre de www.projectsmaexplorer.com autour de 3 piliers : data, network, expertise projets ; complète parfaitement nos services signature autour de tous les projets d'énergie. Elle ravive l'intérêt de nos clients fidèles, comme elle en attire de nouveaux souhaitant rentrer sur ce marché.

Sur le plan commercial, l'accord avec EVOLEN, le syndicat de l'énergie en France, nous amène tant en visibilité qu'en prospects. Expérience à renouveler à l'international une fois ce partenariat arrivé à maturité.

Côté marketing, nous nous sommes mis en marche avec notre nouvelle identité. L'année 2025 a confirmé les bons débuts de 2024.

h/Proposition d'affectation du résultat

Pour rembourser l'emprunt de la maison mère mais aussi faire face aux développements techniques et commerciaux que nous envisageons, nous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2025 de 122 412€ de la manière suivante :

- - A titre de dividendes : 120 000 euros
- - Solde au compte "Autres réserves" : 2 412 euros.

La direction de la société espère que vous approuverez les comptes qui vous sont proposés et que vous lui donnerez entier quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

2. Approbation du rapport de Gestion 2025

Le président propose aux actionnaires de procéder au vote du rapport de gestion.

L'ensemble des actionnaires approuvent le rapport de gestion à l'unanimité pour l'exercice 2025.

3. Présentation du rapport financier 2025

Monsieur Jean Guilhem, Président de 2B1ST Consulting, expose les comptes annuels de la société qui ont été établis par le cabinet d'expertise comptable NUMANS/EKYLLIS.

4. Approbation du rapport financier 2025

Le président demande aux actionnaires de procéder au vote du rapport financier.

L'ensemble des actionnaires approuvent à l'unanimité le rapport financier pour l'année 2025.

5. Proposition de versement de dividendes sur l'exercice 2025

Le président propose aux actionnaires de verser 120 000.00€ (Cent vingt mille euros) de dividendes au titre de l'exercice 2025.

6. Vote pour versement de dividendes pour l'exercice 2025

L'ensemble des actionnaires votent à l'unanimité la proposition du président de verser 120 000.00€ (cent vingt mille euros) de dividendes pour l'exercice 2025.

7. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2025 de la manière suivante :

- 2 412 € (deux milles quatre cent douze euros) aux Autres Réserves
- 120 000 € (cent vingt mille euros) de dividendes au titre de l'exercice 2025.

8. Vote pour l'affectation du résultat de l'exercice 2025

L'ensemble des actionnaires votent l'affectation du résultat de 2 412 € (deux milles quatre cent douze euros) aux autres réserves libres pour l'exercice 2025.

9. Versements de dividendes précédents

Au cours des exercices précédents, des dividendes ont été versés, à savoir :

- 50 000,00€ (cinquante mille euros) en dividendes suite à l'exercice 2024
- 50 000,00€ (cinquante mille euros) en dividendes suite à l'exercice 2023
- 50 000,00€ (cinquante mille euros) en dividendes suite à l'exercice 2022

10. Rémunération du Président

L'Assemblée Générale décide que Jean GUILHEM percevra une augmentation de salaire du Président, proposée à hauteur de 750€ par mois brut à partir de mars 2026, soit une rémunération annuelle de 86 400€ . Après discussion, la proposition a été soumise au vote.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

11. Rémunération du Directeur Général

L'Assemblée Générale décide que Maxime GUILHEM percevra une augmentation de salaire du Directeur général, proposée à hauteur de 750€ par mois brut à partir de mars 2026, soit une rémunération annuelle de 70 800€ . Après discussion, la proposition a été soumise au vote.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

12. Situation en cours sur l'exercice et Perspectives

Après une bonne année 2025, l'année 2026 continue tout aussi fort avec le meilleur mois de Janvier de notre histoire. Aussi notre stratégie marketing commence à nous rapporter des clients.

Poursuivons dans cette dynamique.

13. Contrats de services

Le contrat de service a été renouvelé avec la société 2B1st Services pour 2025 et 2026, suite à sa mise en place depuis 2022.

14. Points supplémentaires

Conventions visées à l'article L 277-10 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

15. Question diverses

Plus de questions diverses. Mr Jean Guilhem remercie l'assemblée des actionnaires d'avoir participé à l'AG de 2B1ST Consulting.

Chamonix, le 26 mars 2026, Son Président

Jean Guilhem





-  Expertise-comptable
-  Audit
-  Conseil stratégique
-  RH Solutions
-  Assurance & Patrimoine
-  Juridique
-  Corporate Finance
-  Particuliers
-  RSE
-  Formation
-  Conseil & Financement

Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



2B1ST CONSULTING

943 ROUTE DES PECLES
74400 CHAMONIX-MONT-BLANC

SIREN : 540.040.086

Forme juridique : SAS

N° TVA : FR80540040086

NUMANS – LYON3

SIRET : 30209571600031

LE JARDIN SUEDOIS, 11 RUE GUILLOUD, , 69003 LYON

Lyon | Grenoble | Marseille | Paris | Lille
www.numansgroupe.com



Sommaire

Bilan	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat	7
Dossier de gestion	9
Soldes intermédiaires de gestion	10
Liasse fiscale	11

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et v...	489 250,59	365 637,95	123 612,64	7 442,86
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	104 834,57	51 891,67	52 942,90	69 668,01
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	517,63		517,63	516,97
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	594 602,79	417 529,62	177 073,17	77 627,84
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	212 700,00		212 700,00	225 600,00
Autres créances	90 591,74		90 591,74	83 497,59
Charges constatées d'avance	4 310,35		4 310,35	18 219,25
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres	105 264,00		105 264,00	131 755,00
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	92 503,84		92 503,84	47 870,26
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	505 369,93		505 369,93	506 942,10
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	1 099 972,72	417 529,62	682 443,10	584 569,94

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	50 000,00	50 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	5 000,00	5 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	157 843,79	156 879,05
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	122 412,21	50 964,74
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	335 256,00	262 843,79
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60 616,28	102 781,15
Emprunts et dettes financières diverses	1 973,02	202,08
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 162,68	42 406,67
Dettes fiscales et sociales	165 340,12	84 406,25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	53 095,00	91 930,00
TOTAL DETTES (III)	347 187,10	321 726,15
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	682 443,10	584 569,94

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	841 906,00	666 215,00
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	841 906,00	666 215,00
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	73 826,00	72 920,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		6 459,96
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	13,12	223,09
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	915 745,12	745 818,05
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	269 238,71	227 270,40
Impôts, taxes, et versements assimilés	15 275,26	14 967,88
Salaires	338 180,39	302 102,50
Cotisations sociales	105 487,84	103 155,33
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	45 943,91	39 379,82
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	9 497,28	8 534,73
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	783 623,39	695 410,66
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	132 121,73	50 407,39
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 822,77	5 626,72
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	4 822,77	5 626,72
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 052,29	5 034,37
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	4 052,29	5 034,37

Postes	2025	2024
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	770,48	592,35
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	132 892,21	50 999,74
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		35,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-35,00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	10 480,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	920 567,89	751 444,77
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	798 155,68	700 480,03
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	122 412,21	50 964,74

Dossier de gestion



Soldes intermédiaires de gestion

Postes	2025	Rép. (%)	2024	Rép. (%)	Var. (€)	Var. (%)
CHIFFRE D'AFFAIRES	841 906	100,00	666 215	100,00	175 691	26,37
VENTES DE MARCHANDISES						
+ Ventes de marchandises						
- Coûts d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
PRODUCTION						
+ Production vendue	841 906	100,00	666 215	100,00	175 691	26,37
+ Production stockée ou destockage						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	841 906	100,00	666 215	100,00	175 691	26,37
- MP, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	51 000	6,06	25 900	3,89	25 100	96,91
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	790 906	93,94	640 315	96,11	150 591	23,52
MARGE TOTALE	790 906	93,94	640 315	96,11	150 591	23,52
- Autres achats	14 910	1,77	10 416	1,56	4 494	43,14
- Charges externes	203 329	24,15	190 954	28,66	12 375	6,48
VALEUR AJOUTÉE	572 667	68,02	438 945	65,89	133 723	30,46
+ Subventions d'exploitation	73 826	8,77	72 920	10,95	906	1,24
- Impôts, taxes, et versements assimilés	15 275	1,81	14 968	2,25	307	2,05
- Salaires et traitements	443 668	52,70	405 258	60,83	38 410	9,48
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	187 550	22,28	91 639	13,76	95 911	104,66
+ Autres produits de gestion courante	13		223	0,03	-210	-94,12
+ Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			6 460	0,97	-6 460	-100,00
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations	45 944	5,46	39 380	5,91	6 564	16,67
- Autres charges de gestion courante	9 497	1,13	8 535	1,28	963	11,28
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	132 122	15,69	50 407	7,57	81 714	162,11
+ QP de résultat positif sur opérations en commun						
+ Produits financiers	4 823	0,57	5 627	0,84	-804	-14,29
- QP de résultat négatif sur opérations en commun						
- Charges financières	4 052	0,48	5 034	0,76	-982	-19,51
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	132 892	15,78	51 000	7,66	81 892	160,57
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles			35	0,01	-35	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			-35	-0,01	35	100,00
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	10 480	1,24			10 480	
RÉSULTAT NET	122 412	14,54	50 965	7,65	71 447	140,19

Liasse fiscale



1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2B1ST CONSULTING - SIREN : 540040086								
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12					Néant <input type="checkbox"/>			
				Exercice N clos le 31/12/2025				
				Brut	Amortissements, provisions	Net		
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)	AA	0		0
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB	0	AC	0	0
		Frais de développement		CX	0	CQ	0	0
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	489 251	AG	365 638	123 613
		Fonds commercial (1)		AH	0	AI	0	0
		autres immos incorporelles		AJ	0	AK	0	0
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles		AL	0	AM	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN	0	AO	0	0
		Constructions		AP	0	AQ	0	0
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR	0	AS	0	0
		Autres immos corporelles		AT	104 835	AU	51 892	52 943
		Immos en cours		AV	0	AW	0	0
		Avances et acomptes		AX	0	AY	0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence		CS	0	CT	0	0
		Autres participations		CU	0	CV	0	0
		Créances rattachées à participations		BB	0	BC	0	0
		Autres titres immobilisés		BD	0	BE	0	0
		Prêts		BF	0	BG	0	0
		Autres immobilisations financières		BH	518	BI	0	518
Total (II)				BJ	594 603	BK	417 530	177 073
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	0	BM	0	0
		En cours de production de biens		BN	0	BO	0	0
		En cours de production de services		BP	0	BQ	0	0
		Produits intermédiaires et finis		BR	0	BS	0	0
		Marchandises		BT	0	BU	0	0
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes		BV	0	BW	0	0
		Clients et comptes rattachés (3)		BX	212 700	BY	0	212 700
		Autres créances (3)		BZ	90 592	CA	0	90 592
		Capital souscrit appelé, non versé		CB	0	CC	0	0
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres: 0)		CD	105 264	CE	0	105 264
Disponibilités		CF	92 504	CG	0	92 504		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH	4 310	CI	0	4 310	
	Total (III)		CJ	505 370	CK	0	505 370	
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)		CW	0			0	
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM	0			0	
	Ecart de conversion actif (VI)		CN	0			0	
Total général (I à VI)				CO	1 099 973	1A	417 530	682 443
(1) Droit au bail		0	(2) à moins d'un an	CP	0	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.		0		stocks	0		créances	0

2. BILAN – PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise 2B1ST CONSULTING - SIREN : 540040086				Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		50 000)	DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	0
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		0)	EK DC	0
	Réserve légale (3)			DD	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		0)	B1 DF	0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		0)	EJ DG	157 844
	Report à nouveau			DH	0
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	122 412
	Subventions d'investissement			DJ	0
	Provisions réglementées			DK	0
	TOTAL (I)				DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	0
	Avances conditionnées			DN	0
	TOTAL (II)				DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	0
	Provisions pour charges			DQ	0
	TOTAL (III)				DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	0
	Autres emprunts obligataires			DT	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	60 616
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		0)	EI DV	1 973
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	66 163
	Dettes fiscales et sociales			DY	165 340
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	0
Compte de régul.	Autres dettes			EA	0
	Produits constatés d'avance (4)			EB	53 095
TOTAL (IV)				EC	347 187
TOTAL (V)				ED	0
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	682 443
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	0
			- Écart de réévaluation libre	1D	0
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	0
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF	0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	347 187
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	0	

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 2B1ST CONSULTING - SIREN : 540040086						Néant <input type="checkbox"/>			
						Exercice N			
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires	TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA	0	FB	0	FC	0	
	Production vendue - biens		FD	0	FE	0	FF	0	
	Production vendue - services		FG	302 971	FH	538 935	FI	841 906	
	Chiffre d'affaires nets		FJ	302 971	FK	538 935	FL	841 906	
	Production stockée						FM	0	
	Production immobilisée						FN	0	
	Subventions d'exploitation						FO	73 826	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)						FP	0	
	Autres produits (1) (11)						FQ	13	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	915 745	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	0	
	Variation de stocks (marchandises)						FT	0	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	0	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV	0	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	269 239	
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	15 275	
	Salaires et traitements						FY	338 180	
	Charges sociales (10)						FZ	105 488	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations						GA	45 944
				- dotations aux amortissements					
				- dotations aux provisions				GB	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC	0
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	0	
Autres charges (12)						GE	9 497		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	783 623		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	132 122		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée						(III) GH	0	
	Perte supportée ou bénéfice transféré						(IV) GI	0	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	0	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	0	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	4 823	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	0	
	Différences positives de change						GN	0	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	0	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	4 823		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	0	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	4 052	
	Différences négatives de change						GS	0	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	0	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	4 052		
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	770		
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I–II+III–IV+V–VI)						GW	132 892		

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 2B1ST CONSULTING - SIREN : 540040086		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	0
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	0
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	0
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	0
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	0
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	0
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	0
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	0
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	10 480
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	920 568
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	798 156
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	122 412
RENVOIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	0
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	0
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))		IG	0
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	0
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	0
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))		IH	0
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	0
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	0
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	0
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	0
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	0
(9) Dont transferts de charges		A1	0
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	0
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	0
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	7 598
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles			
facultatives A6 0 obligatoires A9 0			
dont cotisations facultatives Madelin A7 0	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 0		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	0
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs

5. IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise : <u>2B1ST CONSULTING</u>										Néant <input type="checkbox"/>								
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	0	D8	0	D9	0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	348 612	KE	0	KF	140 639		
CORPORELLES	Terrains										KG	0	KH	0	KI	0		
	Constructions	Sur sol propre			dont composants	L9	0	KJ	0	KK	0	KL	0					
		Sur sol d'autrui			dont composants	M1	0	KM	0	KN	0	KO	0					
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions			dont composants	M2	0	KP	0	KQ	0	KR	0					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			dont composants	M3	0	KS	0	KT	0	KU	0						
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					0	KV	0	KW	0	KX	0					
		Matériel de transport					94 808	KY	94 808	KZ	0	LA	0					
		Matériel de bureau et mobilier informatique					10 248	LB	10 248	LC	0	LD	4 750					
		Emballages récupérables et divers					0	LE	0	LF	0	LG	0					
	Immobilisations corporelles en cours										LH	0	LI	0	LJ	0		
Avances et acomptes										LK	0	LL	0	LM	0			
TOTAL III									LN	105 056	LO	0	LP	4 750				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G	0	8M	0	8T	0		
	Autres participations										8U	0	8V	0	8W	0		
	Autres titres immobilisés										1P	0	1R	0	1S	0		
	Prêts et autres immobilisations financières										1T	517	1U	0	1V	1		
	TOTAL IV									LQ	517	LR	0	LS	1			
Total général (I + II + III + IV)										ØG	454 185	ØH	0	ØJ	145 389			
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice														
				IN		0	CØ	0	DØ	0	D7	0						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IO	0	LV	0	LW	489 251	1X	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II								
CORPORELLES	Terrains										IP	0	LX	0	LY	0	LZ	0
	Constructions	Sur sol propre					0	IQ	0	MA	0	MB	0	MC	0			
		Sur sol d'autrui					0	IR	0	MD	0	ME	0	MF	0			
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions					0	IS	0	MG	0	MH	0	MI	0			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT	0	MJ	0	MK	0	ML	0
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					0	IU	0	MM	0	MN	0	MO	0			
		Matériel de transport					94 808	IV	94 808	MP	0	MQ	94 808	MR	0			
		Matériel bureau et informatique, mobilier					4 972	IW	4 972	MS	4 972	MT	10 026	MU	0			
		Emballages récupérables et divers					0	IX	0	MV	0	MW	0	MX	0			
	Immobilisations corporelles en cours										MY	0	MZ	0	NA	0	NB	0
Avances et acomptes										NC	0	ND	0	NE	0	NF	0	
TOTAL III									IY	0	NG	4 972	NH	104 835	NI	0		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ	0	ØU	0	M7	0	ØW	0
	Autres participations										IØ	0	ØX	0	ØY	0	ØZ	0
	Autres titres immobilisés										I1	0	2B	0	2C	0	2D	0
	Prêts et autres immobilisations financières										I2	0	2E	0	2F	518	2G	0
	TOTAL IV									I3	0	NJ	0	NK	518	2H	0	
Total général (I + II + III + IV)										I4	0	ØK	4 972	ØL	594 603	ØM	0	

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : <input type="text" value="2B1ST CONSULTING"/>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice N clos le <input type="text" value="31/12/2025"/>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. Industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».</p>						
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL				
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

6. AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : <u>2B1ST CONSULTING</u>												Néant <input type="checkbox"/>					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement										CY	0	EL	0	EM	0	EN	0
Fonds commercial										RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0
Autres immobilisations incorporelles										PE	341 169	PF	24 469	PG	0	PH	365 638
TOTAL I										RK	341 169	RM	24 469	RN	0	RO	365 638
Terrains										PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0
Constructions	Sur sol propre									PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0
	Sur sol d'autrui									PR	0	PS	0	PT	0	PU	0
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions									PV	0	PW	0	PX	0	PY	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels										PZ	0	QA	0	QB	0	QC	0
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers									QD	0	QE	0	QF	0	QG	0
	Matériel de transport									QH	26 513	QI	19 615	QJ	0	QK	46 128
	Matériel de bureau et informatique, mobilier									QL	8 875	QM	1 861	QN	4 972	QO	5 764
	Emballages récupérables et divers									QP	0	QR	0	QS	0	QT	0
TOTAL II										QU	35 388	QV	21 475	QW	4 972	QX	51 892
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)										ØN	376 557	ØP	45 944	ØQ	4 972	ØR	417 530
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6					
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0		
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0		
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0		
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0		
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0		
Constructions	Sur sol propre		Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0	
	Sur sol d'autrui		R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0	
	Installations gales., agencts. et aménag.		S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0		
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers		U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0	
	Matériel de transport		U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier		V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0	
	Emballages récup. et divers		W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0	
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0		
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL	0					NM	0					NO	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0		
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	0		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)			NY	0		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)			NZ	0		
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES																	
										Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler										0	0	0	Z9	0	Z8	0	
Primes de remboursement des obligations										0	0	0	SP	0	SR	0	

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : <u>2B1ST CONSULTING</u>								Néant <input type="checkbox"/>		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	0	TA	0	TB	0	TC	0	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	0	TD	0	TE	0	TF	0	
	Provisions pour hausse des prix	3V	0	TG	0	TH	0	TI	0	
	Amortissements dérogatoires	3X	0	TM	0	TN	0	TO	0	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	0	D4	0	D5	0	D6	0	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0	
	Autres provisions réglementées	3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0	
	TOTAL I	3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	0	4B	0	4C	0	4D	0	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	0	4	0	4G	0	4H	0	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	0	4K	0	4L	0	4M	0	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	0	4P	0	4R	0	4S	0	
	Provisions pour pertes de change	4T	0	4U	0	4V	0	4W	0	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0	
	Provisions pour impôts	5B	0	5C	0	5D	0	5E	0	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	0	5H	0	5J	0	5K	0	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	0	EP	0	EQ	0	ER	0	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	0	5S	0	5T	0	5U	0	
	Autres provisions pour risques et charges	5V	0	5W	0	5X	0	5Y	0	
	TOTAL II	5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0
		- corporelles	6E	0	6	0	6G	0	6H	0
		- titres mis en équivalence	Ø2	0	Ø3	0	Ø4	0	Ø5	0
		- titres de participations	9U	0	9V	0	9W	0	9X	0
		- autres immobilisations financières	Ø6	0	Ø7	0	Ø8	0	Ø9	0
	Sur stocks et en cours	6N	0	6P	0	6R	0	6S	0	
	Sur comptes clients	6T	0	6U	0	6V	0	6W	0	
	Autres provisions pour dépréciation	6X	0	6Y	0	6Z	0	7A	0	
TOTAL III	7B	0	TY	0	TZ	0	UA	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	0	UB	0	UC	0	UD	0	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE	0	UF	0			
		- financières		UG	0	UH	0			
		- exceptionnelles		UJ	0	UK	0			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								1O	0	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2BLST CONSULTING</u>										Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	0	UM	0	UN	0			
	Prêts (1) (2)				UP	0	UR	0	US	0			
	Autres immobilisations financières				UT	518	UV	0	UW	518			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	0		0		0			
	Autres créances clients				UX	212 700		212 700		0			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie		(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée		UO	0	Z1	0		0			
	Personnel et comptes rattachés				UY	1 000		1 000		0			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	0		0		0			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	73 826		73 826		0			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	14 406		14 406		0			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	0		0		0			
		Divers			VP	0		0		0			
	Groupe et associés (2)				VC	0		0		0			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 360		1 360		0			
	Charges constatées d'avance				VS	4 310		4 310		0			
TOTAUX					VT	308 120	VU	307 602	VV	518			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD	0							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	0							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					0		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y	0		0		0		0		
Autres emprunts obligataires (1)				7Z	0		0		0		0		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	0		0		0		0		
		à plus d'1 an à l'origine		VH	60 616		60 616		0		0		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	0		0		0		0		
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	66 163		66 163		0		0		
Personnel et comptes rattachés				8C	48 469		48 469		0		0		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	51 516		51 516		0		0		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	10 480		10 480		0		0		
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	31 248		31 248		0		0		
	Obligations cautionnées			VX	0		0		0		0		
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	23 627		23 627		0		0		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	0		0		0		0		
Groupe et associés (2)				VI	1 973		1 973		0		0		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	0		0		0		0		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				Z2	0		0		0		0		
Produits constatés d'avance				8L	53 095		53 095		0		0		
TOTAUX					VY	347 187	VZ	347 187		0		0	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	42 165					VL	1 973	

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 2B1ST CONSULTING				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET		Néant <input type="checkbox"/>						
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2025						
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA 122 412						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB 0						
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD 0		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE 14 687		XE 25 606					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF 0		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG 10 919							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA 0		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB 0)							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI 0		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX 0		XW 1 080					
	Amendes et pénalités			WJ 1 080		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ 0							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI												XY 0			
	Impôt sur les sociétés										I7 10 480					
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL 0		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7 0		K7 0				
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme									- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)		I8 0				
										- imposées au taux de 0%		ZN 0				
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs									- Plus-values nettes à court terme		WN 0				
										- Plus-values soumises au régime des fusions		WO 0				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR 0						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires			SU 0		Zones d'entreprises			SW 0		WQ 9 771				
		Quote part de 12% des plus-values à taux zéro									M8 0					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1 0						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3 0						
TOTAL I										WR 169 349						
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS 0				
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.										WT 0						
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.										WU 0						
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme									- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV 0				
										- imposées au taux de 0 %		WH 0				
										- imposées au taux de 19 %		WP 0				
										- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure		WW 0				
										- imputées sur les déficits antérieurs		XB 0				
	Autres plus-values imposées au taux de 19%										I6 0					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ 0					
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:			(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation			2A 0		XA 0						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX 0						
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer										ZY 0					
	Majoration d'amortissement										XD 0					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)		HT 0		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2 0		J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5 0		XF 0	
			ZFU – TE (art. 44 octies A)		ØV 0		S.I.I.C. (art. 208C)		K3 0		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA 0			
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP 0		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F 0		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC 0			
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC 0		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB 0				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS 0						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9 0		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH 0		XG 73 826						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA 0		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC 0								
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB 0		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD 0								
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI 0		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI 0								
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL 0												
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2 0						
III - RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 73 826				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.								Bénéfice (I - II)		XI 95 523						
								Déficit (II-I)		XJ 0						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL 0								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)								XL 36 590								
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)								XN 58 933		XO 0						

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
Loyers excédentaires sur véhicules	9 771

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	
Crédit d'impôt Innovation	73 826

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2B1ST CONSULTING</u>				Néant <input type="checkbox"/>		
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	36 590	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	0	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	36 590	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	0	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	0	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV	0	ZW	0
Provisions pour risques et charges						
Total des provisions pour risques et charges			8X	0	8Y	0
Provisions pour dépréciation						
Total des provisions pour dépréciation			9D	0	9E	0
Charges à payer						
Total des provisions pour charges à payer			9K	0	9L	0
Totaux (Cadre III)			YN	0	YO	0
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)						
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
	L1	0		0	0	

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2B1ST CONSULTING</u>										Néant <input type="checkbox"/>						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	0			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	0			
										- Autres réserves		ZD	965			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	50 965				Dividendes		ZE	50 000				
	Prélèvements sur les réserves			ØE	0				Autres répartitions		ZF	0				
	Total I			ØF	50 965				Total II		ZH	50 965				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N					
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	0)	YQ	0		
	Engagements de crédit-bail immobilier											YR	0			
	Effets portés à l'escompte et non échus											YS	0			
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance											YT	51 000			
	Locations, charges locatives et de copropriété			(dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	33 699)	XQ	35 267		
	Personnel extérieur à l'entreprise											YU	0			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	18 423			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV	0			
	Autres comptes			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	6 973)	ST	164 549		
	Total du poste (correspondant à la ligne FW du tableau 2052)											ZJ	269 239			
	Taxe professionnelle, CFE, CVAE											YW	981			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS	0)	9Z	14 294		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052											YX	15 275			
TVA	Montant de la TVA collectée											YY	63 200			
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	30 593			
DIVERS	Montant brut des salaires											ØZ	359 162			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition											ØS	0			
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société											ZK	0			
	Numéro de centre de gestion agréé			XP				Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR					
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG	0			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH	0			
RÉGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA	0			Plus values à 15%		JK	0		Plus values à 0%		JL	0
								Plus values à 19%		JM	0		Imputations		JC	0
	Groupe : résultat d'ensemble			JD	0			Plus values à 15%		JN	0		Plus values à 0%		JO	0
								Plus values à 19%		JP	0		Imputations		JF	0
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale								JH			N° SIRET société mère		JJ		

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2B1ST CONSULTING</u>						Néant <input type="checkbox"/>	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1	Matériels informatiques (MAC BOOK)	18/06/2016	1 125	0	1 125	0	0
2	Matériels informatiques (ORDINATEUR)	20/09/2018	1 930	0	1 930	0	0
3	Matériels informatiques (PC HYBRIDE)	27/04/2019	833	0	833	0	0
4	Matériels informatiques (PC PORTABLE)	16/04/2020	1 083	0	1 083	0	0
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7		8	9	10			11
1		0	0	0	0	0	0
2		0	0	0	0	0	0
3		0	0	0	0	0	0
4		0	0	0	0	0	0
5	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés		0				0
6	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		0				0
7	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		0				0
8	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement		0				0
9	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...		0	0	0	0	0
10	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT		0	0	0	0	0
11	Divers (détails à donner en extension 2)		0	0	0	0	0
TOTAL			0	0	0	0	0
Cadre A : + ou - value nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise <u>2B1ST CONSULTING</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%					
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)					
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)					
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	
1		2		3	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N			
		N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
		N-10			
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imposables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %	
1		2		3	
4		5		6	
Moins-values nettes		N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
		N-10			

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
15. RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2B1ST CONSULTING</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
Total 1 et 2		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
Total 4 et 5		6				
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
1	2	3	4	5		

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2B1ST CONSULTING</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le: <u>01/01/2025</u> et clos le: <u>31/12/2025</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel :	YP		1	
dont apprentis	YF		0	
dont handicapés	YG		0	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		0	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		841 906	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		0	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		0	
Total 1	OX		841 906	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		13	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		0	
Subventions d'exploitation reçues	OF		73 826	
Variation positive des stocks	OD		0	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		0	
Total 2	OM		73 839	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	ON		65 910	
Variation négative des stocks	OQ		0	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		168 062	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		1 568	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		9 497	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		0	
Total 3	OJ		245 037	
IV – Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		OG	670 708
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		670 708	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV		<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		841 906	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		0	
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2025	
Date de cessation	HR		31/12/2025	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 2B1ST CONSULTING - SIREN : 540040086				Néant <input type="checkbox"/>
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3 4500
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4 500
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	2	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6 5000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	2B1ST ENERGIES
N° SIREN (si société établie en France)	913939658	% de détention	90
Adresse :		Nb de parts ou actions	4500
3 Esplanade Augustin Aussedat 74960 ANNECY FRANCE			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom complet	PIERRE LOUIS GUILHEM
Nom d'usage		% de détention	10
Nb de parts ou actions		500	
Naissance : Date	12/08/1988	N° Département	92073
Commune	SURESNES	Pays	FRANCE
Adresse :			
Route de Genève 16B 1180 Rolle SUISSE			

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : <u>2B1ST CONSULTING - SIREN : 540040086</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

**Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.**

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : 2B1ST CONSULTING	Néant <input type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 540040086	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen			0
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			0
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			0
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
dont montant préfinancé			0
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1		0
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2		0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3		0
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	73 826
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	0
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-C/OP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise : 2B1ST CONSULTING - SIREN : 540040086	
A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉS	
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1 Monsieur GUILHEM Jean Président	10, avenue du Rhône 74000 ANNECY FRANCE
2 Monsieur GUILHEM Maxime Directeur Général	2 bis avenue de Cret de Maure 74000 ANNECY FRANCE
3 Monsieur DOUCET Jack Central Europe Directeur	Breisacher Strasse 11 81667 München ALLEMAGNE
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature	Montant des indemnités et allocations diverses	Valeur des avantages en nature	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens	aux immeubles non affectés à l'exploitation		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	145 219	0	2 281	0	147 500	15 881	46 279	0	209 660
2	112 570	0	3 045	0	115 615	8 829	16 373	0	140 817
3	93 400	0	0	0	93 400	9 942	2 417	0	105 759
4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T	351 189	0	5 326	0	356 515	34 652	65 069	0	456 236

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	0
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	9 975
Totaux	9 975

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables	
- de l'exercice (total col 9 + total col 10)	466 211	- de l'exercice	58 922
- de l'exercice précédent	431 837	- de l'exercice précédent	0
À Chamoni-Mont-Blanc, le 05/03/2026			
Civilité du signataire : Monsieur			
Nom du signataire : GUILHEM Jean			
Qualité du signataire : Président			

CRÉDITS D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE
CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (ARTICLE 244 QUATER B DU CGI)
ET CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE
(ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI)

N° 2069-A-SD



N° 11081*28
(article 244 quater B du CGI et
article 244 quater B bis du CGI)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr/, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le [site du ministère chargé de la recherche](http://site.du.ministere.chargé.de.la.recherche). Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Dépenses engagées au titre de l'année	
Désignation, adresse et n° siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé	
Ancienne adresse en cas de changement	

Code NACE		Activités (cf. notice)	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)			<input type="checkbox"/>
Nom de la société tête de groupe (si applicable)		CX	
Numéro siren de la société tête de groupe (si applicable)			
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée			
Montant des crédits d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)		DX	
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)		DX1	
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)		DX2	
Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche cette année		AZ	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles créées au cours de l'année déclarée	BZ	<input type="checkbox"/>	Préciser la date de début d'activité
PME au sens communautaire	KZ	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser si entreprise
Chiffre d'affaires HT	DZ	841 906	Nombre de salariés
Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	2	Nombre de "jeunes docteurs"
Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS	IZ	<input type="checkbox"/>	Société bénéficiant du régime des JEI
			<input type="checkbox"/>

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI		ANNÉE CIVILE N	
I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-RECHERCHE)			
A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE			
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche		1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées		2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)		3a	
Forfait représentatif de la participation personnelle des dirigeants d'entreprises individuelles et des associés de sociétés soumises au régime fiscal des sociétés de personnes		3b	
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche		4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs exposées jusqu'au 14/02/2025 (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)		5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) au prorata des périodes suivantes : dépenses exposées du 01/01 au 14/02/2025 : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3a + ligne 3b + ligne 4) x 43 %] + ligne 5 dépenses exposées du 15/02 au 31/12/2025 : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3a + ligne 3b + ligne 4) x 40 %]		6	
Montant total des dépenses de fonctionnement (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3a + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)		7	
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV) exposées jusqu'au 14/02/2025		8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV) exposées jusqu'au 14/02/2025		9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV) des frais et dépenses exposées jusqu'au 14/02/2025		10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant, cf. notice)		11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées jusqu'au 14/02/2025 dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale (COV) dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €		12	
Dépenses de veille technologique, exposées jusqu'au 14/02/2025, dans la limite de 60 000 €		13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)		14	
B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES			
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance en France :		15a	
avec un lien de dépendance à l'étranger :		15b	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance en France :		16a	
sans lien de dépendance à l'étranger :		16b	
Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)		17	

Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 17 inférieure à (ligne 14 x 3), reporter le montant indiqué ligne 17 Si ligne 17 supérieure à (ligne 14 x 3), reporter le résultat du calcul précité	18	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant ligne 19 Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19	19	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] n'excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant ligne 20 Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20	20	
Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements (ligne 19 + ligne 20 dans la limite de 10 000 000 €)	21	

C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE	ANNÉE CIVILE N	
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) (ligne 14 + ligne 21)	22	
Montant des subventions publiques remboursables ou non	23a	
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	24	
Montant des remboursements de subventions publiques	25	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 22 - ligne 23a - ligne 23b - ligne 24 + ligne 25)	26a	
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	26b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)	ANNÉE CIVILE N	
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000€	28	
Total des dépenses de collection (ligne 27 + ligne 28)	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non	30	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	31	
Montant des remboursements de subventions publiques	32	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)	33a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	33b	

Montant net total des dépenses de recherche et de collection (ligne 26a + ligne 33a)	34a	
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (ligne 26b + ligne 33b)	34b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 86 N'EXCÈDE PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE (CIR-RECHERCHE)		
Montant net total des dépenses de recherche (reporter le montant indiqué ligne 26a)	35a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b)	35b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 35a - ligne 35b) x 30 %] + (ligne 35b x 50 %)	36	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	37	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 36 + ligne 37)	38a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)		
Montant net total des dépenses de collection (reporter le montant indiqué ligne 33a)	39a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 33b)	39b	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis [(ligne 39a - ligne 39b) x 30 %] + (ligne 39b x 50 %)	40	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 40 + ligne 41)	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer avant plafonnement	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 42a + ligne 43)	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 43 est égal à 300 000 €, reporter zéro ligne 45a Si le montant ligne 44 est inférieur à 300 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a Si le montant ligne 44 est supérieur à 300 000 €, reporter (300 000 € - ligne 43) à la ligne 45a	45a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer après plafonnement	45b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)	46a	
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 38b + ligne 45b)	46b	

B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 86 EST SUPÉRIEURE À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative <i>(reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))</i>	47a	
<i>Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))</i>	47b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche <i>[(ligne 47a - ligne 47b) x 30 %] + (ligne 47b x 50 %)</i>	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative <i>(ligne 26a - (100 000 000 € - ligne 86))</i>	49	
Déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative <i>(ligne 49 x 5 %)</i>	50	
Montant total du crédit d'impôt <i>(ligne 48 + ligne 50)</i>	51	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 91a)</i>	52	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche <i>(ligne 51 + ligne 52)</i>	53a	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans un département d'outre-mer</i>	53b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection <i>(reporter le montant indiqué ligne 33a)</i>	54a	
<i>Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 33b)</i>	54b	
Plafond disponible <i>(100 000 000 € - ligne 86 - ligne 47a)</i>	55	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise <i>[(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 - ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30 %] + (ligne 54b dans la limite de la ligne 55 x 50 %)</i>	56	
Crédit d'impôt lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible <i>[(ligne 54a - ligne 55) > 0], le crédit d'impôt est calculé au taux de 5 % [(ligne 54a - ligne 55) x 5 %]</i>	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis <i>(ligne 56 + ligne 57)</i>	58	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 91b)</i>	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis <i>(ligne 58 + ligne 59)</i>	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis <i>(ligne 60 + ligne 61)</i>	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis <i>Si le montant ligne 61 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 63a Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 61) à la ligne 63a</i>	63a	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer</i>	63b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection <i>(ligne 53a + ligne 63a)</i>	64a	
<i>Dont montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 53b + ligne 63b)</i>	64b	
IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION)		
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE N	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	7 399
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	224 090
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	67	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	68	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	69	140 639
Montant total des dépenses d'innovation <i>(ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69)</i>	70	372 128
Montant total des dépenses d'innovation après plafonnement <i>(ligne 70 dans la limite de 400 000 €)</i>	71	372 128
Montant encaissé des subventions publiques remboursables ou non	72	
Pour les prestataires, montant des sommes au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	73	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	74	3 000
Montant des remboursements de subventions publiques	75	
Montant net des dépenses d'innovation <i>(ligne 71 - ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 + ligne 75)</i>	76a	369 128
<i>Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer</i>	76b	
<i>Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse</i>	76c	
<i>Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse</i>	76d	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation <i>[(ligne 76a - ligne 76b - ligne 76c - ligne 76d) x 20 %] + (ligne 76b x 60 %) + (ligne 76c x 40 %) + (ligne 76d x 35 %)</i>	77	73 826
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 91c)</i>	78	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation <i>(ligne 77 + ligne 78)</i>	79a	73 826
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer</i>	79b	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse</i>	79c	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 79a)	80a	73 826
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un département d'outre-mer (ligne 46b ou 64b + ligne 79b)	80b	

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI		
V - DÉPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CRC)	ANNÉE CIVILE N	
Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective	81	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) en France	82a	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) à l'étranger	82b	
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement Si (ligne 82a + ligne 82b) n'excède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 83 Si (ligne 82a + ligne 82b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 83	83	
Montant des aides publiques remboursables ou non	84	
Montant des remboursements des aides publiques	85	
Montant net des dépenses de recherche collaborative (ligne 83 - ligne 84 + ligne 85)	86	
Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME	87	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative [(ligne 86 - ligne 87) x 40 %] + (ligne 87 x 50%)	88	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91d)	89	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative (ligne 88 + ligne 89)	90	

VI - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS					
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupement assimilés et n° SIREN	% des droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		CIR			CRC
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative
	TOTAL	91a	91b	91c	91d

VII - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DES CRÉDITS D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS					
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupement assimilés et n° SIREN	% des droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		CIR			CRC
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative
	TOTAL	92a	92b	92c	92d

VIII - UTILISATION DE LA CRÉANCE	
VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des crédits d'impôt déterminés lignes 80a et 90 sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.	
VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu : reporter le montant des crédits d'impôt déterminés lignes 80a et 90 sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.	
VII-3. Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :	
Montant des créances de CIR dont la mobilisation est demandée	93
Montant des créances de CRC dont la mobilisation est demandée	94

IX - SIGNATURE	
À Chamonix-Mont-Blanc	Le 05/03/2026
M. GUILHEM	

Dépenses engagées au titre de l'année		
Groupe de sociétés - désignation de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé :		
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de société :		<input type="checkbox"/>

Les entreprises qui ont confié la réalisation d'opérations de R&D à des prestataires doivent remplir cet état annexe. Il doit être renseigné en indiquant, opérateur par opérateur (organisme de recherche agréé ou expert scientifique ou technique agréé) auquel la société a confié des opérations de recherche, les informations suivantes : le n° SIREN, la dénomination et l'adresse du prestataire, le dispositif concerné par l'opération de recherche ou d'innovation externalisée (CIR ou CII), le montant des dépenses et la ligne de la déclaration n° 2069-A-SD sur laquelle la dépense a été inscrite. Contrairement aux montants à faire figurer dans la déclaration n° 2069-A-SD, le montant à inscrire est bien le montant non plafonné.

Indiquer, opérateur par opérateur (organisme de recherche agréé ou expert scientifique ou technique agréé auquel la société a confié des opérations de recherche), les informations suivantes :			
LISTE DES OPÉRATEURS	DISPOSITIF	SOUS-TRAITANCE	
Dénomination, SIREN et adresse	CIR / CII	Montant des dépenses de recherche externalisée réalisées par le prestataire	Ligne de la 2069-A-SD sur laquelle la dépense a été inscrite
RABIT SOLUTIONS Zrt. 6724 Szeged Cserzy utca 30/B 6724 HUNGARY FRANCE	CII	140 639	69

Les entreprises qui ont conclu un ou plusieurs contrats de collaboration avec un ou plusieurs organismes de recherche et de diffusion des connaissances (ORDC) éligibles et qui financent dans ce cadre les dépenses exposées par ce ou ces derniers pour la réalisation d'opérations de R&D, doivent remplir cet état annexe. Il doit être renseigné en indiquant, pour chaque ORDC avec lequel l'entreprise a conclu un contrat de collaboration, les informations suivantes : le n° SIREN, la dénomination et l'adresse de l'organisme, le montant des dépenses facturées par l'organisme en 2022 ainsi que le montant des dépenses retenues dans l'assiette du crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC) au titre de l'année 2022.

Indiquer, pour chaque ORDC avec lequel l'entreprise a conclu un contrat de collaboration, les informations suivantes :	
LISTE DES ORGANISMES DE RECHERCHE	DÉPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE
Dénomination, SIREN et adresse	Dépenses ouvrant droit au CRC au titre de l'année déclarée

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 2B1ST CONSULTING

SIREN : 540040086

Attestation produite le 05/03/2026

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
2B1ST CONSULTING - SIREN : 540040086			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
943 ROUTE DES PECLES 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	16 434	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0	
	Bénéfice imposable à 15%	42 500			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 quindecies)	0		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 <i>quindecies</i> A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré	0	Plus values exonérées relevant du taux de 15%	0		0
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					0
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					0
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					0
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Pennylane
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné
Comptable : <input type="checkbox"/> Salarié ?					
NUMANS - EKYLLIS LE JARDIN SUEDOIS, 11 RUE GUILLOUD, 69003 LYON FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)			<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF	

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :	<input type="checkbox"/>
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même		a	0		
		payées par un établissement chargé du service des titres		b	0		
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:				c	0		
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts				d	0		
Montant des autres distributions:				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %				i	0		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%				j	0		
Montant des revenus répartis				Total (a à h)		0	
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
I DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)				338 180	
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				0	
		MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		0		0		0	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		0		0		0	
MVLT réalisée au cours de l'exercice		0		0		0	
MVLT restant à reporter		0		0		0	
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice						0	
Nombre de reçus délivrés						0	

Nos expertises

Notre vision augmentée du conseil et notre approche collaborative nous permettent d'apporter des solutions concrètes, novatrices et personnalisées.



Expertise-comptable



- Établissement des comptes annuels
- Tableaux de bord, reporting
- Déclarations fiscales
- Business plan
- LMNP, BNC

Audit



- Audit légal
- Commissariat aux apports, à la fusion, à la transformation
- Certification de données RSE
- Cyber audit

Performance



- Dispositifs de pilotage budgétaire
- Analyse de la rentabilité
- Optimisation des stocks
- Mise en place de KPI
- Calcul des prix de revient
- Reportings consolidés

RH Solutions



- Gestion de la paie
- Accompagnement RH (gestion des entretiens professionnels et annuels...)
- Accompagnement à la mise en place d'outils SI RH

Assurance & Patrimoine



- Stratégie patrimoniale
- Protection sociale
- Stratégie retraite
- Défisicalisation
- Protection familiale
- Prévoyance
- Assurance de prêt

Juridique



- Droit des sociétés
- Droit social
- Droit immobilier

Corporate finance



- Transmission d'entreprises
- Évaluation d'entreprises
- Audit d'acquisition, (VDD)
- DAF à temps partagé

RSE



- Stratégie RSE
- Audit rapport de durabilité
- Bilan carbone
- Société à mission
- Conformité réglementaire
- Accompagnement certification et labélisation

Accompagnement & Formation



- Accompagnement dirigeant et Codir
- Coaching individuel et collectif
- Formation en management
- Formation des salariés en comptabilité, social/paie/RH, RSE, digitalisation

Conseil & Financement



- Conseil des dirigeants d'entreprises dans le cadre des recherches de financement bancaire
- Conseil en relation bancaire (audit de tarification, recherche d'un nouveau partenaire bancaire)

NUMANS – LYON3

SIRET : 30209571600031

LE JARDIN SUEDOIS, 11 RUE GUILLOUD, , 69003 LYON

contact@numansgroupe.com

www.numansgroupe.com

Numans

Demain se dessine ensemble